

Date de convocation : 26/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, M. BOUHMAR Toufir, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. M. AÑO Marc à Mme MASURIER Marie-Claude, Mme ADAM Stéphanie à Mme POULAIN Christelle, Mme PION Estelle à Mme DUPUIS Karine.

Absent excusé : M. LARDANS Thierry.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Syndicat des biens communaux de la Muette - Désignation des délégués

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** les statuts du Syndicat des Biens Communaux de La Muette,

- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au sein du Syndicat des Biens Communaux de la Muette.

SONT candidats aux postes de délégués titulaires :

- M. Thierry Lardans
- M. Nicolas Flipo

ONT OBTENU :

- ✓ M. Thierry Lardans : 32 voix
- ✓ M. Nicolas Flipo : 32 voix

SONT candidats aux postes de délégués suppléants :

- M. Julio Año
- Mme Magali Devaure

ONT OBTENU :

- ✓ M. Julio Año : 32 voix
- ✓ Mme Magali Devaure : 32 voix

VU les résultats de l'élection.

- **DÉSIGNE** comme délégués au sein du Syndicat des Biens Communaux de la Muette :

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------|--------------------|
| M. Thierry Lardans | M. Julio Año |
| M. Nicolas Flipo | Mme Magali Devaure |

**Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 07 avril 2026**

Le secrétaire de séance,